

Polynésie française

Gwendoline Malogne-Fer

Ancienne colonie française, la Polynésie française est depuis 2004 une Collectivité d'Outre-mer de 278.000 habitants (dont environ 80 % de Polynésiens)¹ qui dispose, au sein de la République française, d'une relative autonomie politique à travers ses propres institutions locales : le gouvernement et l'Assemblée de Polynésie française.

Le bilan démographique de 2019 souligne un ralentissement de la croissance de la population – dû à la baisse de la natalité et aux migrations notamment des jeunes bacheliers en poursuite d'étude en Métropole – et un vieillissement de la population².

La Polynésie française se caractérise par une augmentation des inégalités sociales mises en évidence par l'Institut de la Statistique de la Polynésie française (ISPF). Ces enquêtes – en particulier l'enquête budget des familles de 2015 – montrent ainsi que les inégalités de revenus sont plus fortes en Polynésie française qu'en France métropolitaine.

Cette situation s'explique en grande partie « à cause du très faible effort de redistribution de la fiscalité polynésienne »³, c'est à dire de l'absence d'impôt sur le revenu. En 2015 un cinquième de la population polynésienne vivait en dessous du seuil de pauvreté⁴.

La bipolarisation de la vie politique a longtemps caractérisé la Polynésie française avec, d'un côté, le *Tavini Huiraatira* parti indépendantiste dirigé par Oscar Temaru et de, l'autre côté, le parti autonomiste *Tahoera'a Huiraatira* de Gaston Flosse – qui prône le maintien de la Polynésie française au sein de la République.

En 2016, une crise de succession au sein du *Tahoera'a*, suite à l'inéligibilité de Gaston Flosse, a entraîné la création d'un troisième parti politique le *Tapura Huiraatira*. Ce parti autonomiste a été créé en 2016 par Edouard Fritch, président de la Polynésie française depuis septembre 2014 et réélu lors des élections territoriales d'avril-mai 2018. L'élection en septembre 2020 de deux sénateurs élus membres du *Tapura Huiraatira* – Lana Tetuanui et Teva Rohfritch – confirme la marginalisation du parti de Gaston Flosse observée des dernières années. Ce dernier a par ailleurs été condamné à 5 ans d'inéligibilité pour détournement de fonds publics en décembre 2020 et ne pourra donc pas se représenter aux prochaines élections⁵. Ces résultats électoraux sont régulièrement mobilisés par les élus du *Tapura* pour rappeler, auprès des représentants français ou à l'Onu, que même si ces élections n'ont pas valeur de référendum d'autodétermination elles soulignent le faible score des indépendantistes.

¹ISPF, juillet 2020, *Point Etudes et Bilan de la Polynésie française*, n°1207 *Bilan démographique*.

Le dernier recensement mentionnant les catégories « ethniques » date de 1988 : les « Polynésiens et assimilés » représentaient 80,58 %, les « Européens et assimilés » 13,28 % et les « Asiatiques et assimilés » 5,42 %.

² Ibidem.

³ Tahiti infos du 2 septembre 2019.

⁴ Idem. Institut de la statistique (ISPF), 2017, *Budget des familles*

<http://www.ispf.pf/bases/enquetes-menages/budget-des-familles-2015/publications>

⁵ *Le Monde* du 11 décembre 2020 « Gaston Flosse condamné à cinq ans d'inéligibilité pour détournement de fonds publics ».

L'ONU et e droit à l'autodétermination

La Polynésie française est inscrite sur la liste des territoires non autonomes de l'ONU depuis mai 2013. Alors que les opposants à la réinscription y voient une forme implicite de demande d'indépendance, ses partisans rappellent que la réinscription devrait déboucher sur l'organisation d'un référendum d'autodétermination donnant la possibilité de choisir entre la départementalisation, l'indépendance ou l'association (État associé). L'État français qui considère que « la question de la Polynésie française » relève de sa politique interne, n'avait pas jusqu'en 2019, coopéré avec la quatrième commission de l'Assemblée générale des Nations-Unies chargée des questions de décolonisation laissant le soin à Edouard Fritch de demander solennellement, en octobre 2019, le retrait de la Polynésie française de la liste des territoires non autonomes. Or, le 23 octobre 2020 Nicolas Rivière, le représentant permanent de la France auprès des Nations Unies, est intervenu pour la première fois dans cette commission en demandant que cette inscription soit revue. Il a d'abord souligné que le statut d'autonomie de la Polynésie française garantissait des élections démocratiques et qu'il était

« respectueux de l'identité, de l'histoire, de la culture et des spécificités de la Polynésie française [qui] convient aux Polynésiens, ainsi qu'ils l'ont à plusieurs reprises exprimé lors d'élections répondant aux plus hauts standards démocratiques » ;

avant de conclure

« nous estimons que l'inscription de ce territoire de la République française sur la liste des territoires non autonomes ne correspondait pas aux choix démocratiques des Polynésiens et n'a pas tenu compte des offres de dialogue de la France »⁶.

Ces propos ont eu peu d'échos en Polynésie française dans la mesure où l'épidémie de coronavirus a empêché les représentants polynésiens de participer à ces débats. Le *Tavini*, par la voix de Richard Tuheiava, considère néanmoins que cette intervention de l'Etat français, après 7 ans de politique de « chaise vide », constitue une avancée sur le plan diplomatique puisque c'est la première fois que le représentant de la France s'exprime officiellement sur la question polynésienne⁷. Ce dernier a néanmoins tenu à distinguer très clairement la situation néocalédonienne de celle de la Polynésie française.

Une année marquée par la pandémie

L'année 2020 a été marquée, comme partout dans le monde, par la pandémie de la Covid 19 qui a profondément affecté la vie économique, politique, culturelle et sociale de la Polynésie française. Le premier cas de coronavirus en Polynésie française est celui de la députée Maina Sage le 10 mars 2020 de retour d'une session parlementaire à Paris. Mais c'est fin juillet deux semaines après la réouverture des lignes aériennes internationales que la diffusion du virus s'est fortement accélérée ; l'organisation d'une soirée festive par des militaires métropolitains fêtant la fin d'une mission de deux mois en Polynésie française ayant semble-t-il fortement contribué à la propagation du virus⁸.

⁶ Tahiti Infos du 6 décembre 2020 *La France demande la désinscription de la Polynésie à l'ONU*.

⁷ Tahiti infos du 6 décembre 2020, *le Tavini salue l'instauration du dialogue onusien avec la France*.

⁸ *La Croix* du 15 août 2020, Une soirée basque amère à Tahiti pour les gendarmes de Tarbes.

La pandémie a touché 17.000 personnes (soit 6 % de la population globale) et a coûté la vie à 114 personnes en 2020⁹. La gestion conjointe de cette crise sanitaire par le Haut commissaire, représentant de l'Etat français et compétent en matière de sécurité et de restriction des libertés individuelles, et le gouvernement de la Polynésie française, compétent en matière de santé, a montré à quel point le calendrier des mesures prises était calqué, au moins dans un premier temps, sur celui de la Métropole alors que les situations épidémiologiques n'étaient pas comparables. La Polynésie française a ainsi connu un premier confinement de deux mois à partir du 21 mars et la fermeture des classes comme en Métropole puis un déconfinement progressif avant la reprise du trafic aérien international le 15 juillet. En revanche fin octobre la Polynésie française n'a pas cette fois-ci opté, contrairement à la Métropole, pour un second reconfinement mais pour des mesures moins restrictives à travers l'instauration d'un « couvre feu ».

Edouard Fritch président de la Polynésie française estimant qu'« *un confinement, comme nous l'avons vécu en avril dernier (...) serait une catastrophe économique et sociale pour tous les Polynésiens* »¹⁰. Le confinement et l'arrêt des vols internationaux ont eu en effet des conséquences économiques considérables notamment dans le secteur du tourisme, qui est un des secteurs importants de l'économie polynésienne, entraînant une baisse du PIB estimée à 10 % pour les six premiers mois de l'année¹¹. Au cours de cette même période, le nombre de touristes a diminué de 70 % provoquant notamment la fermeture de l'intercontinental de Moorea du groupe Pacific Beachcomber et, avec elle, le licenciement de 190 personnes¹². Si le gouvernement de Polynésie française n'a pas envisagé un nouveau confinement alors que la situation sanitaire était plus préoccupante qu'en mars, c'est aussi que l'Etat français n'a pas étendu à la Polynésie française les dispositifs d'aides aux particuliers et aux entreprises, ce que regrette la sénatrice Lana Tetuanui lors de son intervention au Sénat le 26 novembre 2020 :

En Polynésie, quand la crise est arrivée, nous avons raclé tous les fonds de tiroir pour payer nos masques, nos tests et tout le reste. Le décret d'état d'urgence, c'est l'Etat qui le prend, à 20 000 kilomètres ; mais les conséquences, c'est nous qui les assumons. Ainsi, le chômage partiel, c'est nous-mêmes ! Nous n'avons rien demandé à quiconque. Pendant ce temps, l'Etat se targue de nous aider à travers des prêts...¹³

En l'absence d'aides économiques de l'Etat français, le gouvernement de Polynésie française a été contraint de contracter un premier prêt de 240 millions d'euros auprès de l'Agence française de développement¹⁴.

Au niveau culturel, les grandes manifestations notamment le *Heiva* (le festival annuel de chants et de danses) ont été annulées.

Au niveau social les enquêtes de l'ISPF soulignent que les mesures de confinement ont été vécues différemment selon les conditions de logement et l'accès à internet. Alors que la possession d'un ordinateur et l'accès à l'internet sont indispensables pour le travail à domicile et la continuité pédagogique seules 52 % des personnes (et 54 % des personnes

⁹ *Tahiti infos* du 31 décembre 2020, dernier bulletin épidémiologique du Pays.

¹⁰ *Le Parisien* du 31 octobre 2020 La Polynésie refuse le confinement malgré une contamination massive.

¹¹ *Ibidem*.

¹² <https://la1ere.francetvinfo.fr/polynesie/moorea/fermeture-intercontinental-moorea-confirmee-190-personnes-sont-licenciees-837360.html>

¹³ https://www.senat.fr/interventions/tetuanui_lana14275y/tetuanui_lana14275y_seance20201126.html

¹⁴ *Le Monde* du 13 août 2020 En Polynésie française, le coronavirus s'est plus diffusé en une semaine qu'un cinq mois.

scolarisées) avaient en 2017 un accès à internet¹⁵. La crise sanitaire a de fait contribué à accentuer les inégalités sociales en Polynésie française.

Oscar Temaru face à l'État Français

L'année 2020 a également été marquée par une série d'actions à l'encontre d'Oscar Temaru leader indépendantiste et maire de Fa'a'a, une ville limitrophe de Papeete de 30.000 habitants. Oscar Temaru a été condamné en septembre 2019 à six mois de prison avec sursis et une amende de 42.000 euros pour des subventions versés par la commune de Faa'a à la radio *Te Reo o Tefana* soupçonnée de servir les intérêts politiques de l'équipe municipale de Faa'a, sans qu'à aucun moment de la procédure le contenu des émissions radiophoniques ne soit examiné. Oscar Temaru a fait appel de cette condamnation.

Sans attendre un second jugement, le procureur de la République Hervé Leroy, placé sous l'autorité du garde des Sceaux, a ordonné une enquête préliminaire concernant la régularité de la protection juridictionnelle accordée par le conseil municipal de Fa'a'a à Oscar Temaru en sa qualité de maire. Cette protection permet à la municipalité de prendre en charge les frais d'avocats ; elle est garantie par l'article L. 2123-34 du Code général des collectivités territoriales qui dispose que « *la commune est tenue d'accorder sa protection au maire (...) lorsque celui-ci fait l'objet de poursuites pénales à l'occasion de faits qui n'ont pas le caractère de faute détachable de l'exercice de ses fonctions* ». Dans le cadre de la même procédure, une saisie de 92.000 euros a en outre été effectuée le 4 juin sur le compte personnel du maire de Fa'a'a. Alors qu'il a fait appel de sa condamnation et que la procédure judiciaire est en cours, Oscar Temaru a porté plainte contre le procureur de la République pour « atteinte à la présomption d'innocence ». Il considère que ces nouvelles mesures sont un acharnement de l'État français contre le représentant du parti indépendantiste. Cette affaire a par ailleurs suscité des réactions du monde universitaire et culturel en Polynésie française et en Métropole¹⁶.

L'affaire Temaru Leroy a été délocalisée à Nouméa en Nouvelle Calédonie puisque les magistrats ne peuvent pas juger le responsable du parquet de leur propre juridiction¹⁷.

Enfin le procès en appel de l'affaire Radio Tefana a également été reporté, les avocats de la défense d'Oscar Temaru ont saisi la cour de cassation pour cause de suspicion légitime visant l'ensemble de la cour d'appel après avoir constaté un contact entre la présidente de la cour d'appel et le procureur de la République lors d'une suspension de séance¹⁸. Cette affaire soulève donc un débat sur le fonctionnement impartial et apolitique de la justice en Polynésie française.

Gwendoline Malogne-Fer est sociologue chercheuse associée au Centre Maurice Halbwachs, (CNRS/EHESS/ENS) à Paris. Elle a publié en 2007 un livre issu de sa thèse en sociologie intitulé *Les femmes dans l'Eglise protestante mā'ohi. Religion, genre et pouvoir en Polynésie française* (Karthala). Ses travaux se situent à la croisée des études de genre, de la sociologie du protestantisme et de l'anthropologie des migrations. Elle a également réalisé avec Yannick Fer deux films documentaires

¹⁵ ISPF, avril 2020, *Point Etudes et Bilans de la Polynésie française. Le quotidien des Polynésiens en confinement*.

¹⁶ <https://blogs.mediapart.fr/les-invites-de-mediapart/blog/160620/en-polynesie-francaise-quoi-joue-l-etat>

¹⁷ Tahiti infos du 3 novembre 2020 Affaire Temaru Leroy le curieux renvoi.

¹⁸ Tahiti infos du 30 novembre 2020 Le procès Radio Tefana renvoyé au 15 février.

sur les revendications culturelles dans l'église protestante mā'ohi « Pain ou coco. Moorea et les deux traditions » (<https://vimeo.com/104943192>) et sur les enjeux de la transmission culturelle en Polynésie française « Si je t'oublie Opunohu. Les chemins de la culture à Moorea » (<https://archive.org/details/SiJeToubliepnohu-LesCheminsDeLaCultureMoorea>). Gwebdoline est membre du réseau des exerts du GITPA pour la région Pacifique.